



Municipalité
St-André-de-Restigouche

Avis public

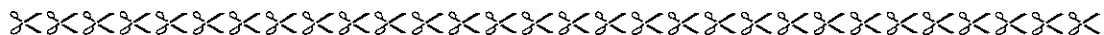
Est, par les présentes, données par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 6 décembre 2021, les membres du conseil ont adopté le projet de règlement 013-2021 modifiant le règlement sur les permis et certificats.

Le projet règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 8^e jour de décembre deux-mille-vingt-un.

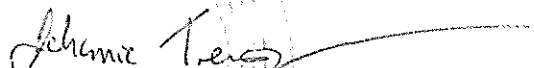
Johannie Tremblay, dir. gén. greff.-très.



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johannie Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 8^{ième} jour de décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 décembre 2021


Johannie Tremblay
Directrice générale et greffière-trésorière

